

OFFRE D'EMPLOI

L'Association ADEI recherche pour l'Institut Médico-Educatif de la Haute Saintonge Foyer Occupationnel et d'Hébergement basé à Saint-Genis de Saintonge (17240)

1 MAÎTRE(SSE) DE MAISON (H/F)

Convention Collective Nationale de Travail du 15 Mars 1966

Contrat à Durée Indéterminée à temps partiel (0.50 ETP)

Poste à pourvoir immédiatement

Population

Accompagnement de 48 personnes (femmes et d'hommes) de 20 à 60 ans, en situation de handicap (déficience intellectuelle moyenne à sévère)

Missions

Dans le respect des orientations générales de l'Association, sous l'autorité du Directeur d'établissement, en lien avec les objectifs du projet d'établissement, des projets individualisés des personnes accompagnées, et en référence aux Recommandations des Bonnes Pratiques définies par la Haute Autorité de Santé, vous serez en charge principalement :

- d'assurer l'entretien des locaux,
- de gérer la mise en place des petits déjeuners, des repas en liaison froide, remise en température, présentations et services,
- d'accompagner les résidents dans l'entretien de leur chambre,
- d'apporter votre soutien à l'équipe éducative dans la vie quotidienne des résidents,
- d'assurer des transports éventuellement.

Profil du poste

- Avoir une expérience professionnelle dans l'entretien des locaux en collectivité ou être titulaire du certificat de Maître(sse) de Maison ou d'un CAP en entretien technique de collectivité
- Travail sur des temps de levers, journées, soirées et week-ends par roulement

Compétences requises

- Avoir une connaissance du public accueilli, adultes déficients intellectuels
- Sens de l'engagement professionnel et des responsabilités
- Aptitude au travail d'équipe et à la communication
- Bonnes capacités d'adaptation

Adresser lettre de motivation manuscrite et Curriculum Vitae à la Direction des Ressources Humaines

8 Boulevard du Commandant Charcot - CS 80106 - 17443 AYTRÉ CEDEX

ou par courriel : recrutement@adei17.com avec la mention ADEI12 dans l'objet du courriel

avant le 25 septembre 2020 - délai de rigueur.